



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES

**Commission de suivi de site « ROUEN OUEST SILOS »
Compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2021**

M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPAT, accueille les participants et ouvre la séance de cette commission de suivi de site « ROUEN OUEST SILOS » de la Seine-Maritime.

Liste des participants :

- M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPAT
- Mme Sandrine FLEURY, cheffe du bureau des procédures publiques
- M. Cyrille VEILLE, préfecture 76 - DCPAT
- Mme Emmanuelle MARTIN, Agence Régionale de Santé
- Mme Tiffany WEYNACHTER, DREAL
- Mme Laëtitia STEPHAN, DREAL
- M. Guillaume MONNEINS, DREAL
- Mme Sophie CARPENTIER, Mairie de ROUEN
- M. Karim TERNATI, adjoint au maire de GRAND QUEVILLY
- Mme Adeline BOZEC, Métropole Rouen Normandie
- M. Mehdi GAÏECH, maire de PETIT-QUEVILLY
- Mme Charlotte GOUJON, Métropole Rouen Normandie
- M. MASSON, Métropole Rouen Normandie
- M. Lucien LE COM, Mairie de PETIT-COURONNE
- M. Basile BERNARD, Mairie de PETIT-QUEVILLY
- M. Alain ROUZIES, UFC QUE CHOISIR ROUEN
- Mme Sylvie FOULON, association QUENNEPORT Cadre de vie
- Mme HELLOUIN, association QUENNEPORT Cadre de vie
- M. Peter KONIECZNY, Grand Port Maritime de ROUEN
- M. Matthieu CALAIS, SENALIA
- M. Gilles KINDELBERGER, SENALIA
- M. Xavier CONFAIS, SIMAREX
- M. Romain LEFEBVRE, SIMAREX
- M. Frédéric MONCHABLON, JOHN SOUFFLET & CIE - SOCOMAC
- M. Benoît BATANCOURT, BZ SERVICES
- Mme Amandine LAFITTE, FRANCE CHIMIE NORMANDIE
- Mme Anne-Sophie DUBOC, ATMO NORMANDIE
- Lieutenant Grégory GUICHENEY, SDIS
- Mme Jennifer MARC, LUBRIZOL
- M. Grégory JOUENNE, représentant des salariés LUBRIZOL
- M. Benjamin AUBRY, représentant des salariés RUBIS TERMINAL

ORDRE DU JOUR

(présentations DREAL / Exploitants adressés lors de l'invitation aux membres de la commission)

I – Présentation par la DREAL :

1.1 – visites d’inspection 2019 sur les sites

1.2 – Arrêtés

1.3 – Questions/réponses

II – Présentations et bilans des faits marquants par les exploitants

2.1 – Questions/réponses

III – Présentation du SDIS 76

M. COUSIN remercie les membres de l’assemblée pour leur présence et indique qu’ils vont tout d’abord procéder à l’adoption du procès-verbal de la dernière CSS ROUEN SILOS du 19 mars 2019.

M. ROUZIES précise que UFC QUE CHOISIR ROUEN ne participera pas au vote puisque l’association n’y était pas présente, puis il demande s’il est possible de préciser le nom des membres présents dans les comptes rendus des CSS.

M. COUSIN lui confirme que le récapitulatif des présents sera ajouté sur le procès-verbal. Celui du 19 mars 2019 est approuvé.

Présentation DREAL

La DREAL présente le bilan des visites d’inspection depuis la dernière C.S.S. en date du 19 mars 2019.

M. ROUZIES revient sur les mises en demeure citées les deux dernières années et il s’inquiète des problèmes de conformité des systèmes électriques. Il reprend l’exemple de BZ SERVICES et des dispositifs de limitation de propagation d’une explosion et se demande s’ils sont allés au terme de leur travail et combien cela a coûté. Il demande également si les arrêtés de mises en demeure de 2019 ont été levés.

Concernant SENALIA, il se dit étonné d’entendre l’obligation de rappeler les consignes d’utilisation des portiques, selon lui ce devrait être dans la culture des entreprises concernées. Il se demande aussi pourquoi il y a une différence entre les sites, mentionnant celui de Grand-Couronne qui ne présente pas de souci au contraire des autres.

Concernant SOUFFLET, il revient sur l’émission de poussières lors du chargement des navires, il demande si la nébulisation est effective sur les différents silos.

Selon lui, l’abattement des émissions de particules est un problème de fond, impactant la qualité de l’air des métropolitains.

Il aimerait également savoir si les derniers arrêtés préfectoraux de l’année 2020 peuvent être développés.

Enfin, M. ROUZIES tient à saluer le travail effectué par la DREAL et les personnes en première lignes.

M. WEYNACHTER lui répond que tous les écarts réglementaires majeurs en 2019 et 2020 ont été régularisés et constatés lors de visites pour vérifier la conformité des installations électriques.

Concernant BZ SERVICES, elle précise que c’est un site récent qui avait fait l’objet d’un dossier avec une configuration initiale, depuis il y a eu une extension sur ce silo qui a fait également l’objet d’une instruction. Elle précise que la DREAL n’avait pas, le jour de la visite en 2019, tous les éléments techniques qui lui permettait de lever la possibilité d’une propagation d’une explosion entre plusieurs parties du silo. Depuis cette visite, l’exploitant s’est rapproché de bureaux d’étude pour vérifier qu’il limitait bien la propagation d’une explosion à une partie unique du silo. L’arrêté préfectoral de consignation de somme a donc été levé.

Concernant l’utilisation des portiques, elle précise que les plaintes que la DREAL reçoit et les signalements qui sont faits auprès d’ATMO NORMANDIE les ont conduits à réaliser des visites de manière inopinée pour constater quelles étaient les techniques de chargements utilisées. La DREAL a constaté que, même avec des équipements récents, il était nécessaire de rappeler les consignes aux utilisateurs pour une utilisation optimale et attendue.

Concernant les différences entre les sites pour SENALIA, elle explique qu’à Grand-Couronne, contrairement à Rouen, les portiques sont plus récents et il n’y a pas de plaintes depuis.

Concernant le silo SOUFFLET, elle précise qu’en 2019 il s’agissait de l’ancien portique. Depuis, il a été changé, il est donc attendu de la rigueur par les utilisateurs de cet équipement récent.

Enfin, Mme WEYNACHTER répond sur les arrêtés préfectoraux passés au CoDERST de novembre. Suite à plusieurs visites d'inspection en 2020 et aux nombreuses plaintes reçues, il a été demandé aux exploitants de vérifier que les équipements sont efficaces et pertinents avec notamment une mesure des retombées à l'extérieur du site et au plus près de celui-ci.

M. ROUZIES regrette qu'il ne s'agisse que d'une étude et non d'une installation d'équipements de réduction des poussières. Cela laisse de grandes interrogations sur la suite.

Présentation des établissements SILOS

BZ SERVICES

M. ROUZIES pense qu'il manque quelques éléments dans la présentation sur la raison sociale de l'entreprise pour avoir le contexte.

Par rapport aux formations, il demande quel organisme s'occupe de dispenser celle sur la sécurité, et souhaite savoir s'il y a la possibilité de mutualiser ce travail.

M. BATANCOURT lui précise qu'il y a 20 salariés sur le silo.

Il n'a pas en tête le nom de l'entreprise qui forme à la sécurité mais précise qu'elle est dispensée par des pompiers retraités, et qu'elle s'articule sur le retour d'expérience et pas seulement la théorie.

M. COUSIN revient sur le format de présentation des exploitants, expliquant être revenu à une présentation type dans un souci d'harmonisation. Une fiche avec quelques informations supplémentaires sur l'activité de l'entreprise pourra être ajoutée pour la prochaine CSS.

SENALIA

Mme FOULON, association Quenneport Cadre de vie, est surprise de la déclaration de l'absence de possibilité de nettoyage du blé alors que les autres exploitants de silos semblent le faire. En 2018, une réunion s'est tenue en mairie avec la présentation d'engagements de l'exploitant sur son silo de Val-de-la-Haye mais rien n'a été fait et les nuisances perdurent. La nébulisation n'est pas en marche. Des appels sont effectués auprès du silo pour demander un chargement du portique, une réponse est apportée mais rien n'est fait. Une nuisance importante est également ressentie avec le tapis du silo vertical au silo plat, qui fonctionne très mal, est rouillé, et fait du bruit.

M. KINDELBERGER répond que le nettoyage des céréales n'est pas possible, la société LECUREUR l'a fait mais était propriétaire du grain. Il interroge Mme FOULON pour savoir si il y a plus de poussières qu'avant. Mme FOULON répond par l'affirmative.

M. KINDELBERGER indique qu'il y a quatre ans, 400 000 tonnes ont été chargées, c'est trois fois plus de céréales qu'aujourd'hui, donc il devrait être constaté moins d'impact. Des portes sur les fosses de réception ont été mises en place pour réduire la nuisance, car la part du train représente moins de 4 % alors que les camions représentent 63 % pour 2019-2020.

Sur la nébulisation, M. KINDELBERGER indique qu'elle est en place, et c'est la demande à laquelle l'exploitant a contribué suite à la visite en novembre 2019 par l'inspection. Des actions peuvent également être instaurées avec le déplacement de certaines buses qui ne sont peut-être pas mises au bon endroit pour réduire les poussières ; l'abaissement de la tête de chargement ou le portique.

Il souligne également que les gens qui conduisent le portique sont des dockers avec une législation propre. Sur les autres sites SENALIA, ce sont des personnels SENALIA.

Mme FOULON indique que l'été dernier le silo n'a pas fonctionné, mais que depuis la reprise d'activité, les nuisances sont accrues. Aucun dialogue n'est possible avec les responsables du silo alors que cela était possible avec l'ancien chef de silo M. CHEVALIER.

M. KINDELBERGER précise que la solution de fermeture et de démolition du silo peut être envisagée.

Mme HELLOUIN, autre membre de l'association Quenneport, répond que cela n'est pas son souhait, qu'elle ne souhaite mettre personne au chômage. Les riverains veulent vivre avec l'activité, tout en ne subissant par les nuisances.

M. COUSIN précise que cette réponse n'est pas satisfaisante pour les riverains. S'il existe de meilleures techniques, il faut les étudier et continuer à améliorer les équipements en place.

Mme FOULON ne comprend pas pourquoi les nouvelles technologies mises en œuvre sur d'autres silos du port ne peuvent l'être à Val-de-la-Haye.

M. KINDELBERGER répond que de gros investissements ont été réalisés sur les sites de Grand-Couronne et que de nouveaux investissements sont prévus sur le site de la presqu'île ELIE. Il est très difficile d'investir partout en même temps. Le site de Val-de-la-Haye a réduit les tonnages chargés. Un arbitrage a été fait entre les deux sites, les efforts ont porté sur Rouen avec la proximité de la ville de Canteleu. De plus, une nouvelle étude va être lancée pour voir si en modifiant les systèmes de nébulisation on ne pourrait pas abattre davantage au chargement.

M. COUSIN souligne à Mme FOULON la transmission d'un courrier du préfet le 15 décembre 2020 sur l'attente importante de ces études qui aideront à mesurer objectivement l'impact des techniques en place.

Mme GOUJON, élue de la Métropole Rouen Normandie, remarque que le sujet tourne autour de l'exploitant SENALIA, et que le silo de Val-de-la-Haye est le seul site implanté à proximité immédiate des riverains. Mme GOUJON attend un engagement de date de restitution des études et des travaux sur l'aspiration des poussières. Également pourrait être imaginées des réunions régulières entre exploitant et riverains.

M. KINDELBERGER indique qu'une rencontre a eu lieu avec le maire de Val-de-la-Haye en décembre 2020. Des points réguliers sont prévus avec lui, et une réunion en mairie avec lui et les habitants est envisagée. Le maire est également venu visiter le site.

Mme GOUJON interroge à nouveau l'exploitant sur ses engagements concernant les études et l'aspiration des poussières.

M. KINDELBERGER répond qu'un an est donné pour les études. Elles devront être menées lors de la campagne céréalière. Les résultats définitifs sont attendus pour janvier 2022. Pour l'aspiration des poussières dans les silos, d'ici avril-mai 2021 tout devrait être terminé.

M. ROUZIES remarque qu'il y a un problème de relation avec les habitants, en rappelant que Mme FOULON a souligné qu'il existait un dialogue auparavant, avec une intervention du chef de silo sur la nébulisation. Ces habitudes perdues sont à regretter. Il souligne également le problème de formation des opérateurs. Que prévoit l'exploitant sur ce sujet ?

M. KINDELBERGER répond que pour l'ensemble des grutiers du groupe, des formations sont prévues, et des registres existent. Il renouvelle ses propos concernant le personnel de Val-de-la-Haye composé de dockers, corporation avec une gestion plus autonome que le personnel direct SENALIA. Quant à la nébulisation, elle est mise en permanence.

Mme FOULON souligne également la problématique des camions qui nettoient leur benne à l'extérieur du site, conduisant au dépôt de résidus sur les trottoirs, qui attirent des animaux (rongeurs et sangliers) la nuit.

M. KINDELBERGER répond que c'est un problème de civisme rencontré sur tous les sites industriels. A la presqu'île ELIE, des panneaux pour interdire le balayage des bennes ont été mis en place, incitant les chauffeurs à réaliser ce nettoyage au-dessus des fosses de réception. Pour l'exploitant, les chauffeurs n'auraient pas la même démarche si c'était de l'huile ou du pétrole. Sur le site de Grand-Couronne, le même manque de civisme est observé. L'exploitant a demandé à la mairie de verbaliser les chauffeurs malveillants. Aucune solution supplémentaire pour ce manque de civisme n'est envisagée. En 2020, l'exploitant a réalisé une réunion à l'union portuaire avec les entreprises de transport, pour rappeler les consignes et bonnes pratiques. Tout chauffeur pris sur le fait est exclu du site.

M. LEFEBVRE, chef du silo SIMAREX, indique que sur leur site, ils ont aménagé des aires de balayage avec une signalétique au sol adaptée, notamment dans le but de réduire la présence de pigeons sur le site.

M. KINDELBERGER souligne qu'il n'est pas possible d'avoir une personne dédiée au contrôle et que le nettoyage de voiries extérieures par une balayeuse représente un coût de 200 000 euros par an.

Mme WEYNACHTER indique que cette problématique n'est pas propre à l'activité des silos céréaliers, mais qu'elle existe également aux abords de sites d'activité de transit de granulats par exemple. Dans ce cas, les exploitants réalisent régulièrement des opérations de nettoyage des voiries extérieures. Il est rappelé qu'il est de la responsabilité de l'exploitant de ne pas nuire aux riverains et que des prescriptions sont énoncées en ce sens dans les textes nationaux relatifs aux activités de silos notamment.

M. COUSIN retient que des réunions seront organisées avec les riverains sous l'égide des élus, en mairie. Les aires de balayage semblent une solution envisageable.

M. KINDELBERGER répond que même si ces opérations de nettoyage ne se font plus à proximité du site, elles seront réalisées ailleurs. Le problème ne sera pas résolu.

M. ROUZIES demande si des consignes d'obligation de nettoyage sur fosse peuvent être établies avec des contrôles réguliers de leur application.

M. KINDELBERGER répond qu'un affichage peut être mis en place.

Mme DUBOC, d'ATMO Normandie, demande quel type de poussières sera mesuré pendant l'étude.

M. CALAIS, responsable HSE de SENALIA, est en train d'étudier une proposition faite par le bureau d'étude ANTEA. L'idée est de mettre en place des capteurs tout autour du site pour avoir une idée objective sur les retombées, notamment par rapport aux normes sanitaires.

Mme DUBOC indique qu'il y a deux types de poussières : en suspension, avec des valeurs sanitaires réglementaires, et les retombées sur lesquelles on n'a pas de valeur réglementaire mais qui représentent la nuisance perçue par les habitants, car c'est ce qui retombe chez eux.

M. CALAIS répond que ce sont les poussières en suspension qui seront mesurés.

M. KINDELBERGER indique qu'un contact a été pris auprès d'ATMO Normandie qui a refusé de réaliser cette prestation.

Mme DUBOC répond que l'étude demandée ne relève pas des missions d'ATMO Normandie et précise que la mesure des poussières en suspension ne permet pas de répondre objectivement aux nuisances des riverains.

M. CALAIS indique qu'il existe déjà un rapport de mesures sur les retombées chez les riverains sans démonstration de la nuisance.

M. ROUZIES demande si l'association de riverains pourra avoir accès aux résultats des mesures.

M. KINDELBERGER répond que ces informations seront communiquées au travers de réunions après validation du bureau d'études ANTEA.

SOUFFLET - SOCOMAC

M. MONCHABLON, directeur du site SOUFFLET, présente le bilan 2020.

M. COUSIN demande à l'exploitant si le malt conduit à l'émission de poussières.

M. MONCHABLON explique que le malt est une céréale très cassante et friable. Même avec l'utilisation d'une forte aspiration, la friction des grains entre eux conduit à la génération de poussières.

M. ROUZIES indique qu'une formation de CHSCT a été réalisée malgré le peu de personnel présent, ce qui est intéressant. Il demande si un point a été fait sur l'accident grave.

M. MONCHABLON précise qu'il s'agissait d'une déchirure musculaire à l'épaule avec arrêt de travail.

M. ROUZIES s'interroge sur les conditions particulières liées à l'accident et une explication sur le temps de rassemblement de 17 minutes mesuré lors de l'exercice d'évacuation.

M. MONCHABLON précise que ce temps peut paraître très long, une partie est liée au personnel du site et une sensibilisation est à faire.

M. ROUZIES demande quelle est la nature des outils pour abattre les émissions de poussières, avec des céréales où la nébulisation ne peut pas être utilisée.

M. MONCHABLON répond qu'une nébulisation à l'huile de colza est en place sur le site.

SIMAREX

M. LEFEBVRE, chef du silo, présente le bilan 2020.

M. ROUZIES demande si tout le site est alimenté par des camions, via l'A13 qui sert de portail principal.

M. LEFEBVRE répond que c'est le cas en partie.

M. ROUZIES demande si le trajet se fait via la descente des Essarts.

M. LEFEBVRE répond que le trajet se fait via la Sud 3, sortie boulevard des docks.

M. ROUZIES interroge l'exploitant sur la nébulisation uniquement en place actuellement, les portiques n'étant pas modifiables, donc on ne peut pas envisager d'amélioration.

M. LEFEBVRE répond que cela n'est pas comparable par rapport aux autres silos présents au sein de la CSS. Le site SIMAREX charge à 800 t/h, quand d'autres chargent à 1200 t/h. L'exploitant souhaite tout d'abord quantifier les émissions avant de travailler sur une nouvelle solution technique.

M. ROUZIES demande si une technique est en place pour éviter que les chauffeurs réalisent le nettoyage de leur benne à l'extérieur du site.

M. LEFEBVRE répond qu'un travail est en cours avec le GPMR sur la réalisation d'une aire de balayage à proximité du site.

M. ROUZIES note que la présentation montre des investissements importants pour les dômes, notamment sur leur consolidation.

M. LEFEBVRE répond que le premier dôme a eu les travaux en 2014 conformément à l'arrêté préfectoral, avec une étude de stabilité réalisée ensuite pour vérifier que la consolidation est suffisante. Les autres dômes n'étaient pas prévus dans l'arrêté préfectoral mais l'exploitant a jugé bon de les réaliser de la même manière.

M. ROUZIES souligne qu'il y a une formation certiphyto sur le site et demande quels sont les produits utilisés.

M. LEFEBVRE répond que le PIRIGRAIN 50 sur la partie insectes est utilisé, avec une réduction significative de quantité par rapport au produit utilisé précédemment.

Présentation du projet de la fiche d'intervention rapide en entreprise (F.I.R.E) – SDIS 76

Le capitaine GUICHENEY, SDIS 76, présente le modèle de fiche d'intervention à destination des entreprises.

M. COUSIN remercie tout le monde et invite la CSS à se réunir l'année prochaine.

Le directeur de la DCPPAT



Bernard COUSIN

La Secrétaire



Tiffany WEYNACHTER